

Fermeture des codes prestations TSA, TSF et TSM

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	Immédiate	
• <i>Textes associés :</i>		
<p>Arrêté du 23/02/2024 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/evfsKDPjPOgD6eM4SrAPUuGvAkdkSz9Tz739noQKY2I=/JOE_TEXTE</p>	JO du 28/02/2024	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	<p>Prescripteurs dont Chirugiens- dentistes</p> <p>Auxiliaires- médicaux</p> <p>Fournisseurs</p>	
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40	
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Non	
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Non

Contexte de l'évolution

Suite à la mise en œuvre de la télésurveillance au sens de l'article 36 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, les anciennes valorisations du dispositif ETAPES : TSA (Télésurveillance Accompagnement Thérapeutique), TSF (Télésurveillance Fournisseur) et TSM (Télésurveillance médecin) n'ayant pas été reprises, ne doivent plus être facturées.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet, la table 1 est mise à jour en indiquant une date de fin de validité pour les codes TSA, TSF et TSM.

Légende

Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en gris Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8

Détail de l'évolution

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (*)	Origine prestation (**)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
TSA	Télesurveillance Accompagnement Thérapeutique	31/12/2023	Support	NGAP	Télémédecine	Télesurveillance	Non	PS
TSF	Télesurveillance Fournisseur	31/01/2024	Support	NGAP	Télémédecine	Télesurveillance	Non	PS
TSM	Télesurveillance Médecin	31/03/2024	Support	NGAP	Télémédecine	Télesurveillance	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.